

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

**Délibération**  
n° 2019.10.293

**Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du  
service public  
d'assainissement non  
collectif de  
grandAngoulême -  
année 2018**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DUROCHER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jean-Claude COURARI à Jean-Marie ACQUIER, Joël GUITTON à Philippe VERGNAUD, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, François NEBOUT à Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Christophe RAMBLIERE à Michel BUISSON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Eric SAVIN à Gilbert CAMPO

**Excusé(s)** :

Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE GRANDANGOULEME - ANNEE 2018**

Après le vote du compte administratif 2018 par délibération n° 130 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 23 mai 2019, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales au titre de l'exercice 2018.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'assainissement non collectif,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble, sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 2 octobre 2019,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 8 octobre 2019,

**Je vous propose**

**D'APPROUVER** le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 octobre 2019**

**Affiché le :**

**24 octobre 2019**

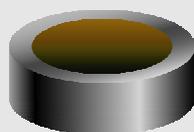
**Rapport annuel**

*GrandAngoulême*

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement non collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**EXERCICE**

**2018**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	4
■	ACTIVITES DU SERVICE.....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	5
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	7
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	7
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>8</b>
■	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	8
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	9
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	9
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	9
■	ANNEXE : DONNEES TECHNIQUES SUPPLEMENTAIRES DU PANANC.....	10

## ■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif**

### ■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

GrandAngoulême regroupe les communes de ANGOULEME, ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BOUEX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIER SUR BOEME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET SAINT ESTEPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL ET GIGET, VOULGEZAC et VOUZAN.

L'ensemble de ces communes est concerné par le service.

### ■ **ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE**

Environ 14 584 installations.

### ■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

### ■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie.

## ■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
→	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
→	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
→	+ 30 : mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
→	+ 30 : mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

## ■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2017	2018	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	228	130	-42,98 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	170	99	-41,76%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	508	343	-32,48%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	244	296	21,31%
Avis sur certificat d'urbanisme	156	139	-10,90%

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
28/09/2017	Harmonisation des tarifs ANC sur l'ensemble du territoire de Grand Angoulême

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe

# GrandAngoulême

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : PRINCIPAL 2018

tarif domestique de la Communauté d'agglomération

Tarif domestique de la Communauté d'agglomération  
Evolution du tarif de l'assainissement non collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Prestations HT	Contrôle de conception installation nouvelle	100,00	100,00	0,00 %
	Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	60,00	60,00	0,00 %
	Contrôle périodique de bon fonctionnement (€/an)	15,00	15,00	0,00 %
	Contrôle lors d'une transaction immobilière	70,00	70,00	0,00 %

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	176 002,09 €	202 090,70 €	+14,82 %
dont			
Contrôle de conception installation nouvelle	11 332,00 €	10 950,00 €	-3,37 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	2 795,00 €	5 120,00 €	+83,18 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	161 875,09 €	186 020,70 €	+14,92 %
Autres recettes			
Contrôle de conception et réalisation d'installation nouvelle	11 805,00 €	6 470,00 €	
Subvention agence de l'eau	49 160,00 €	33 014,00 €	
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	16 430,00 €	19 255,00 €	
Autre recette	91,09 €	182,73 €	
<b>TOTAL</b>	<b>253 488,18 €</b>	<b>261 012,43 €</b>	

## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2017	2018	Variation
Autres dépenses	3 120,00 €	217,50 €	-93,03 %
Rémunération du personnel	96 414,33 €	130 805,72 €	+35,67 %
Frais généraux	90 199,81 €	50 004,02 €	-44,56 %
Charges exceptionnelles	980,00 €	3 082,09 €	+214,50 %

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

### ■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2017	2018	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	2 428	2 618	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	10 525	10 734	
dont nombre d'installations à réhabiliter en cas de vente	1643	1807	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	12 953	13 352	+3,08%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	14539	14 584*	+0,31%
Taux de conformité [%]	89,09 %	91,6 %	

\*Depuis la mise en place du service, 14 981 installations ont été contrôlées. Parmi elles, à ce jour, environ 397 installations ont été supprimées pour raccorder les habitations au réseau public d'assainissement collectif.

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2018.

### ■ ETAT DE LA DETTE

Pas de dette.

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018
Montant de la dotation aux amortissements	4 008,72 €

■ ANNEXE : DONNEES TECHNIQUES SUPPLEMENTAIRES  
DU PANANC

Données techniques supplémentaires du PANANC					
Thématique	Sous-thématique	Type	Code	Libellé	Valeur
Contexte et organisation	Moyens du service	DC	DC 304	Nombre d'ETPt salariés du SPANC	5
		VP	VP 305	Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (O/N)	0
Parc des installations	Nombre et taille des installations ANC	DC	DC 306	Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	14584
		DC	DC 307	Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	DND
		DC	DC 308	Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	DND
		DC	DC 309	Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	DND
	Type d'usagers des installations ANC	DC	DC 310	Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	DND
		DC	DC 311	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	DND
	Filières de traitement	DC	DC 312	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	DND
		DC	DC 313	Nombre d'installations agréées contrôlées	DND
		DC	DC 314	Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	DND
		DC	DC 315	Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	DND
		DC	DC 316	Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	DND
	Mode d'évacuation des eaux	DC	DC 317	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	DND
		DC	DC 318	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	DND
		DC	DC 319	Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	DND
Conformité des installations	Non conformités	DC	DC 320	Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	DND
		DC	DC 321	Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté cont	DND
		DC	DC 322	Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du	DND
Activité - niveau du service	Activité du service	DC	DC 333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	190
		DC	DC 331	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	91
		DC	DC 341	Nombre d'opérations neuves dans l'année N	99
		DC	VP 342	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	0
		DC	DC 343	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	91
		DC	DC 332	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	198
		VP	VP 334	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	639
		VP	VP 303	Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	N
	Niveau et exigence du service	VP	VP 301	Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	N
		VP	VP 323	Fréquence du contrôle périodique	8
		VP	VP 324	Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	N
		VP	VP 335	Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	0
		VP	VP 336	Existence d'une permanence physique (O/N)	0
		VP	VP 337	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	0
		VP	VP 338	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	N
		VP	VP 339	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	0
		VP	VP 340	Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	0
VP	VP 302	Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	N		